

Thônex

Dossier du président
Séance du 4 octobre 2022

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger

Maire
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline
Raiola Laurence

Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra
Peillonex Chloé

Messieurs

Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Leutenegger Bastien

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Wünsche Florian

Excusé(e)s : M. Marc Kilcher, Conseiller administratif



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
2. Assermentation de Mme Masha Alimi, en remplacement de Mme Heidi Tercier, démissionnaire
3. Assermentation de M. Alexandre Peyraud, en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire
4. Nomination d'un·e Conseiller·ère municipal·e à la fonction de vice-président·e de la commission économie publique
5. Communications du bureau du Conseil municipal
6. Communications du Conseil administratif
7. Rapports des commissions
8. Désignation des présidents·es et vice-présidents·es des locaux de votes pour 2023
9. Demande d'un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du Foron
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'000.- pour le remplacement des vitres entre le couloir et la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin
11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 78'220.- pour permettre le règlement d'une facture reçue dans le cadre de la construction d'un ensemble d'équipement à l'école Marcelly
12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 14 novembre 2017 destiné à financer la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly
13. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 143'731.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 17 décembre 2019 destiné à financer la reconstruction des plafonds de la grande salle des fêtes, des salles annexes, du foyer, et divers travaux de mises aux normes



-
14. Demande d'un crédit de CHF 102'000.- pour la végétalisation des abris bus à Belle-Terre
 15. Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000.- déposée par le groupe Le Centre – Vert'libéraux pour la création de mini zones de verdure et de plantations d'arbres à la place du goudron
 16. Motion déposée par le groupe PLR « Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse » « Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »
 17. Propositions du Conseil administratif
 18. Questions écrites
 19. Propositions individuelles



Le Président ouvre la séance à 20h et salue la présence de M. Bruno da Silva, Maire, et M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif. Il remercie également le public, venu nombreux. M. Marc Kilcher, Conseiller administratif, est excusé.

Une minute de silence est observée pour Mme Danièle Oppliger, Conseillère municipale décédée cette année. Mme Oppliger a été Conseillère municipale pendant la législature 2015 à 2020, soit de 2017 à 2020.

Elle a été membre des commissions finances, mobilité, espaces publics et MICA.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

- Par 23 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est approuvé.

2. Assermentation de Mme Masha Alimi, en remplacement de Mme Adelheid Tercier, démissionnaire

Le Président donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de Mme Masha Alimi et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Masha Alimi, Conseillère municipale
membre du parti PLR

- Vu la démission de Mme Adelheid Tercier conseillère municipale en date du 30 juin 2022,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Mme Masha Alimi,



- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 13 juin 2022

il a été procédé :

par M. Richard Stark, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 4 octobre 2022 :

à l'assermentation de Mme Masha Alimi, en remplacement de Mme Adelheid Tercier, démissionnaire.

Le Président :	Le secrétaire :	Le 1 ^{er} vice-secrétaire :
M. Richard Stark	M. Philippe Guex	M. Philippe Calame

3. Assermentation de M. Alexandre Peyraud en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire

Le Président donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Alexandre Peyraud et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Alexandre Peyraud, Conseiller municipal
membre du parti Centre-Vert'libéraux

- Vu la démission de M. Benjamin Aebi Conseiller municipal en date du 31 août 2022,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par M. Alexandre Peyraud



- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 12 septembre 2022

il a été procédé :

par M. Richard Stark, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 4 octobre 2022 :

à l'assermentation de M. Alexandre Peyraud, Conseiller municipal en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire.

Le Président :	Le secrétaire :	Le 1 ^{er} vice-secrétaire :
M. Richard Stark	M. Philippe Guex	M. Philippe Calame

Le Président cède ensuite la parole à M. Boux de Casson, qui déclare qu'à l'heure actuelle, aucune attribution n'a encore été décidée pour Mme Alimi au sein de son parti. La liste des attributions sera transmise au Bureau du Conseil municipal.

4. Nomination d'un·e Conseiller·ère municipal·e à la fonction de vice-président·e de la commission économie publique en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire

La parole est cédée à M. Calame. Le groupe le Centre-Vert'libéraux propose la candidature de M. Alexandre Peyraud au poste de vice-président de la commission économie publique.

Le Président donne lecture de la délibération :

- Vu la démission M. Benjamin Aebi en date du 31 août 2022,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e vice-président·e pour la commission économie publique pour remplacer la vacance laissée par la démission de M. Benjamin Aebi

le Conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

- De nommer M. Alexandre Peyraud, Conseiller municipal, pour siéger en tant que vice-président de la commission économie publique en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire.
- Suite à ces assermentations, une nouvelle répartition des membres au sein des commissions a été déposée auprès des commissaires.



Le Président donne lecture d'une proposition parvenue au Bureau du Conseil municipal après l'approbation de l'ordre du jour de cette séance.

Le PLR propose que Mme Julie Bersier reprenne la présidence de la commission travaux et bâtiments en remplacement de M. Fabrice Boux de Casson. Cette proposition étant parvenue après l'approbation de l'ordre du jour par le Bureau, Le Président la soumet à l'approbation du Conseil municipal.

- Par 26 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Fabrice Boux de Casson par Mme Julie Bersier à la présidence de la commission travaux et bâtiments est acceptée.

5. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture de la lettre reçue des locataires du chemin des Deux-Communes 21 du 9 septembre 2022.

locataires du Chemin des Deux-Communes 21 - 1226 Thônex
p. a. Geneviève Brasier
Tél, 022.348.04.25 - brasierg@yahoo.fr

**A l'attention des Conseillers
administratifs et municipaux
de la Mairie de THONEX**
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

Thônex, le 9 septembre 2022

Messieurs,

Riverains de la Place Graveson et du parking du chemin des Deux-Communes 15 à 31, nous tenons à vous faire part de notre exaspération suite aux nuisances quotidiennes que nous subissons depuis plusieurs mois.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette place attire des groupes de jeunes qui se comportent très mal et infligent des dérangements sonores et visuels aux riverains.

Actuellement, une recrudescence importante de ces réunions gêne notre vie quotidienne tant durant la journée que durant la nuit.



En effet, certains groupes se réunissent derrière le magasin d'alimentation DENNER dès le début de l'après-midi et y restent jusqu'à des heures avancées de la nuit, parfois 3 ou 4 heures du matin, criant, écoutant de la musique à haut volume et depuis peu utilisant des bonbonnes de gaz pour le respirer et se retrouver dans des états lamentables (pas illégal selon la police... !).

La police cantonale est régulièrement sollicitée, mais ses interventions restent sans beaucoup d'effets Nous avons tous pu constater que lors de leurs venues, les agents se contentent de faire difficilement quitter les lieux aux gêneurs, sans infliger de contraventions ni même de contrôle d'identité. Questionnés à ce sujet, deux agents ont répondu qu'ils connaissaient bien ces jeunes et qu'il n'était pas nécessaire de leur demander leurs papiers. Des contraventions sont-elles adressées ainsi directement aux auteurs de trouble ????

Il nous a également été précisé que ces jeunes sont des enfants de Thônex et non des frontaliers qui viendraient se défouler à Thônex. Vos services sont donc très directement concernés.

Nous vous prions donc instamment d'intervenir plus fermement tant auprès de la police municipale que de la police cantonale, afin que des mesures efficaces et rapides soient entreprises dans le but de ramener notre quartier à la tranquillité qui était la sienne auparavant.

En espérant très vivement que vous donnerez suite à notre demande, nous vous adressons, Messieurs, nos meilleures salutations.

SIGNATURES :

NOM	Prénom	signature
Ronot	Benoît	
Furrer	Leanne-Rose	
WISSLING	Rathale	
Braiser	Océane	
Brazier	Geneviève	
Renevey	Mie	
Kenjaeck	Florence	
Bonnet	Sylvie	
COMES DE ALMEIDA	AMERICO	
Lopez	FRANCISCO	
da silva	Maria	
da silva	ANTONIO	

Les locataires n'ayant pas signé étaient absents lors de la collecte de signatures (sur 1)



Le Président cède la parole à M. Bastien Leutenegger pour qu'il donne lecture de sa lettre reçue en date du 28 août 2022.

A l'attention de M. Richard Stark
Président du Conseil municipal de Thônex

Bastien Leutenegger
Ch. du Petit Bel-Air 117
1226 Thônex

Thônex le 28.08.2022

Concerne : Démission du Conseil municipal de Thônex

Monsieur le Président,
Cher Richard,

Par ces lignes, je vous annonce ma démission du Conseil Municipal avec effet au 5 octobre 2022.

De récents développements dans ma vie privée et professionnelle ne me permettent plus de me consacrer, et finalement d'occuper, ma fonction de Conseiller municipal.

Ces quatre années d'engagement au sein de ce Conseil m'ont permis de mieux comprendre les rouages d'une institution communale et ses enjeux. Sur un plan plus personnel, même si cela peut paraître a priori surprenant dans le monde pontique, ces années m'ont appris l'humilité. Cette humilité que toutes et tous devraient avoir face aux immenses défis auxquels nous sommes et serons confrontés, qu'ils soient climatiques, énergétiques ou encore sociaux :

Je souhaite à ce Conseil le meilleur pour la suite de ses travaux. Pour ma part je poursuivrai mon engagement sous d'autres cieux en espérant toujours pouvoir être utile à la collectivité.

Ce fut un grand plaisir et un honneur de siéger dans cette assemblée. Je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Bastien Leutenegger

Copie à M. Philippe Guex, Secrétaire général



M. Leutenegger tient à souligner la sincérité de ses propos tenus dans la lettre et fait confiance à son groupe pour continuer le bon travail effectué au sein du Conseil municipal, qui l'acclame après son intervention.

Le Président annonce qu'à 23h, le Conseil municipal passera au point 17 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif ».

6. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire, qui souhaite premièrement remercier M. Leutenegger pour son engagement, en soulignant qu'il a toujours été un collègue bienveillant et respectueux.

6.1. Réponse au courrier des riverains de la place Graveson

M. da Silva revient sur le courrier transmis par les riverains de la place Graveson et donne quelques éléments de réponse en l'absence de M. Kilcher. Des contacts ont été pris avec la police cantonale et la société de sécurité GPA, active sur la commune, ainsi que la régie Moser, gérante de l'immeuble concerné. Suite à ces mesures, une présence plus forte sur le terrain a été mise en place et des exclusions de périmètres ont été prononcées à l'encontre de certains jeunes. Le Conseil administratif regrette que des plaintes ne soient pas systématiquement déposées par la régie ou les locataires, ce qui aiderait à mieux identifier et gérer la situation.

6.2. Point de situation Trois-Chêne Culture

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu dernièrement pour acter la dissolution de cet organisme. Malheureusement, le quorum n'a pas été atteint dû en grande partie à l'absence des représentants thônésiens. Il a donc été impossible d'acter la dissolution, raison pour laquelle une nouvelle assemblée générale extraordinaire a été convoquée, et cette fois il ne sera pas nécessaire d'atteindre le quorum pour acter la dissolution. M. da Silva regrette toutefois les absences répétées dans les organismes tels que Trois-Chêne Culture, le Chênois ou les Éditions chénoises, qui nuisent au bon fonctionnement de ces entités pleinement intégrées au cahier des charges des Conseillers municipaux.

6.3. Accueil du Bioparc

Thônex a été sélectionnée comme future commune d'accueil du Bioparc, il s'agit d'une excellente nouvelle, le Conseil administratif y ayant mis beaucoup d'énergie et de conviction ces derniers mois. Il se réjouit de revenir tant en commissions qu'au sein du Conseil pour discuter des modalités du projet.

6.4. Fonds d'art communal

Le création du Fonds d'art communal a été validée par le Service des surveillances des communes, qui a notifié que les donations de la part des personnes physiques et morales sont déductibles d'impôts à titre de dons.



6.5. Promotions chênoises

M. da Silva annonce la tenue des premières promotions citoyennes chênoises qui réuniront tous les jeunes de 18 ans des communes de Thônex, Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Thônex accueillera la première édition de l'événement pour son lancement, qui aura la particularité de regrouper les jeunes de trois années puisqu'il n'a pas été possible de les célébrer ces deux dernières années.

La parole est passée à M. Uehlinger, Conseiller administratif.

7.1. Dépassement budgétaire

M. Uehlinger annonce un léger dépassement budgétaire dans le cadre de l'entretien de l'école Adrien-Jeandin, le nouveau concierge ayant bénéficié du rafraîchissement de l'appartement suite au départ du précédent après 18 ans d'occupation.

7. **Rapports des commissions**

- **M. Calame, président de la commission finances**

- Les séances des 23 juin et 22 septembre 2022

- La séance du 23 juin 2022*

- Ordre du jour*

- Discussion et/ou vote sur*

- 1. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2022

- 2. Orientation budgétaire 2023

- 3. Divers

M. Calame rapporte que les membres de la commission ont validé les thèmes principaux retenus comme prioritaires dans le budget 2023, soit la cohésion sociale avec une attention particulière accordée à l'enfance, et la transition énergétique et globale avec au budget un montant pour permettre des études visant à trouver des solutions pour la transition et au niveau des investissements, des montants pour la rénovation des bâtiments en vue de leur efficacité énergétiques pour les îlots de chaleur et la question de l'eau, entre autres.



La séance du 22 septembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022
2. Demande d'un crédit de CHF 285'000.- pour les bâtiments Edouard-Olivet 10-16 : pose de panneaux photovoltaïques en toiture
3. Divers

La demande du crédit du point 2 a été approuvée à l'unanimité, il ne sera pas amorti étant donné que les bâtiments font partie du patrimoine financier.

- **Mme Bersier, en remplacement du président de la commission écoles, jeunesse, sports et**
- **M. Loureiro, en remplacement du président de la commission cohésion sociale**

La séance du 30 août 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 8 février 2022 (cohésion sociale)
2. Approbation des procès-verbaux des 3 et 31 mai 2022 (écoles, jeunesse et sports)
3. Terrain d'aventure (point conjoint avec la commission écoles, jeunesse sports)
 - Présenté par M. Souchaud et Mme Casnabet de la Maison des Quartiers de Thônex
4. Appel à projets PCSMU
5. Plan seniors
6. Perspectives 2023 pour le service
7. Divers

Mme Bersier rapporte que les procès-verbaux de la commission écoles, jeunesse et sports ont été approuvés.



M. Loureiro rapporte que le procès-verbal de la commission de la cohésion sociale a été approuvé par 3 votes pour et 3 abstentions. M. Miserez a fait une présentation des stratégies d'appel à projets de politique de cohésion sociale en milieu urbain au point 4. Au point 5, Mme Dahan a présenté les actions en place et à venir du plan seniors.

Les perspectives du service ont ensuite été abordées dans le cadre de la croissance démographique de la commune. Après avoir mis l'accent sur le plan seniors, le service a l'ambition de développer la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Aucun vote n'a eu lieu sur ces derniers points.

- **M. Germann, président de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21**

La séance du 13 septembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 2 juin 2022
2. Éclairage public, audit SIG
3. Point sur le chauffage à distance (CAD)
4. Îlots de chaleur
5. Divers

Le point 2 relatif à la motion adoptée par le Conseil municipal le 30 mars 2021 pour une efficacité de l'éclairage public a été reporté dès lors que les SIG n'ont toujours pas rendu le rapport sur ce sujet, attendu depuis longtemps. Il a été demandé au Conseil administratif de les presser.

Les prescriptions du Plan directeur communal (PDCom) qui visent le développement des réseaux de chauffage à distance publics et privés sur la commune ont été rappelées et un point de situation a été présenté.

Au point 4, plusieurs exemples de végétalisation renforcée par la commune ont été mentionnés, pour illustrer la stratégie de lutte contre le phénomène des îlots de chaleur, adoptée par le Conseil municipal le 23 novembre 2021 et inscrite dans le PDCom.

- **M. Nicolet, président de la commission espaces publics**

La séance du 20 septembre 2022



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
2. Aménagement Fossard (œuvre et aménagement) avec la venue de l'artiste Mme Charlotte Schaër qui présentera son projet d'œuvre
3. Forêts Miyawaki
4. Vergers communaux
5. Concours Nature en Ville
Les exposés seront faits par M. Eddy Philippe, chef du service des Espaces verts et son adjoint M. Johan Didion.
6. Divers

M. Nicolet rapporte que le procès-verbal a été accepté par 5 votes pour et 2 abstentions.

Les divers projets abordés n'ont pas fait été objets de vote, car ils étaient proposés en avant-première du budget 2023.

La commission a pu étudier plus d'une douzaine d'emplacements considérés comme des îlots de chaleur dans la commune. D'autres emplacements sont en cours d'étude et seront présentés par le service des espaces publics.

- **M. Loureiro, en remplacement du président de la commission travaux, bâtiments**

La séance du 1^{er} septembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2022
2. Piscine : divers travaux de réfection
3. Bâtiments Edouard-Olivet 10-16 : pose de panneaux photovoltaïque en toiture
4. Divers

M. Loureiro rapporte que le procès-verbal du 3 mai a été approuvé par 3 votes pour et 2 abstentions.



Au point 2, Mme Aranda et M. Poncioni ont informé les commissaires de l'état de dégradation de divers éléments de la piscine qui nécessitent des travaux. Le renvoi du sujet en commission des finances a été approuvé à l'unanimité.

Au point 3, la commission a également approuvé à l'unanimité la pose des panneaux photovoltaïques et leur renvoi en commission des finances.

La commission a en outre voté à l'unanimité une étude chiffrée de la végétalisation de la toiture de l'école Marcelly dans le cadre de ses futurs travaux.

La séance a été levée à 19h44.

- **Mme Moro, présidente de la commission sécurité territoriale, approvisionnement**

La séance du 6 septembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022
2. Point sur la PC – Audition de la PC, en présence de M. Thierry Clot, commandant
3. Sauveteurs auxiliaires – Audition des Sauveteurs de Thônex, en présence de M. Franz Bieler, chef des Sauveteurs
4. Divers

Mme Moro rapporte que le procès-verbal du 24 mars a été approuvé par 5 voix pour et 2 abstentions.

M. Thierry Clot a présenté les activités de la protection civile, et M. Franz Bieler celles des sauveteurs auxiliaires de Thônex.

Il n'y a pas eu de vote ou de divers.

8. Désignation des présidents·es et vice-présidents·es des locaux de votes pour 2023

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

M. da Silva établit que les listes des présidences, vice-présidences et suppléances pour toutes les dates auraient dû être communiquées par les partis à l'administration.



Le Président transmet les noms manquants de la liste complète pour le groupe UDC. Il s'agit de M. Thomas, M. Stark et M. Knörr respectivement pour le 12 mars. Pour le 18 juin, il s'agira dans l'ordre de M. Knörr, M. Thomas et M. Stark.

Le Président donne la parole à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Désignation des présidents·es, vice-présidents·es et suppléants·es pour les votations prévues en 2023

- Vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents·es, vice-présidents·es et suppléants·es des locaux de vote ;
- Vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui stipule entre autres une juste répartition entre les diverses tendances politiques ;
- Vu le courrier du service des votations et élections du 5 août 2022 ;
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléances du local de vote de Thônex, pour l'année 2023 qui se présente comme suit : (voir annexe)

9. Demande d'un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du Foron

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué aux finances.



Préambule

M. Uehlinger rappelle ce type de procédure est assez habituel, il a été utilisé pour le groupe scolaire précédent. Les montants sont ventilés entre les frais d'architectes, des lauréats et du jury. Ledit jury doit comporter davantage de membres professionnels que non-professionnels.

Le concours se fera en deux tours et permettra de définir un demi-groupe scolaire sur 5'000 des 34'000 mètres du périmètre autrefois occupé par Caran d'Ache.

Le Président donne ensuite la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que la commission des finances a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Calame déclare au nom du Centre-Vert/libéraux que son groupe soutiendra ce projet.

M. Calame souhaite rappeler au Conseil administratif ainsi qu'à l'administration communale qu'une résolution pour des matériaux naturels dans la construction a été votée l'année dernière, et prévoit que l'usage partiel ou total du bois et d'autres matériaux alternatifs naturels pour la construction constitue un atout dans l'évaluation des projets soumis aux concours. Elle prévoit également de nommer des spécialistes de ces techniques dans les membres du jury. M. Calame invite le Conseil administratif à suivre cette résolution.

À M. Bickel qui demande ce que représente un demi-groupe scolaire en termes de classes et d'équipement, M. Uehlinger répond qu'il s'agit de 8 classes, une par degré.

Le projet en question devra également comporter une salle de gymnastique, une salle de rythmique et des salles pour les enfants en difficulté scolaire. Le protocole et le programme dédiés pour la construction de ces salles est relativement rigide et ne laisse que peu de libertés hormis le type de matériau pour l'ossature qui, comme l'a souligné M. Calame, est aiguillé par les critères du concours vers une école exemplaire tant au niveau de ses structures que de son utilisation des énergies.

Mme Moro prend la parole au nom du PLR, qui soutient également ce crédit et abonde dans le sens des propos qui viennent d'être tenus.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un
concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du
Foron



- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu que le projet du Foron sur les actuelles parcelles Caran d'Ache à Thônex avec ses 1'200 nouveaux habitants, représente un enjeu important du développement de la ville de Thônex ;
- Attendu que de nouvelles infrastructures devront être réalisées dont la réalisation d'un demi-groupe scolaire à planifier dans les meilleurs délais ;
- Attendu que l'ouvrage est important et complexe à réaliser, le Maître de l'ouvrage devra pouvoir présélectionner environ 10 bureaux d'architectes qui sont les plus aptes à fournir la prestation demandée ;
- Attendu que la procédure qui répond le mieux aux objectifs c'est celle d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte en conformité avec le règlement SIA 142 ;
- Attendu que la procédure dure environ 7 à 12 mois l'appel à candidature jusqu'à l'annonce des résultats ;
- Attendu que la mise en place d'un jury indépendant est nécessaire et que plus de la moitié des membres doivent être des professionnels en rapport avec les prestations mises au concours ;
- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la Mairie ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 22 septembre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire d'une école sur les actuelles parcelles de Caran d'Ache.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude de CHF 445'000.- en même temps que le crédit de construction.



4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. Les indemnités qui seront versées aux Conseillers municipaux qui feront partie du jury du concours, qui sont estimées à CHF 50.-/h, seront imputées sur la rubrique « divers et imprévus » dotée de CHF 5'000.-, selon l'article 30, lettre v) de la loi sur l'administration des communes.

10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'000.- pour le remplacement des vitres entre le couloir et la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

Préambule

M. Uehlinger explique la situation particulière des vitres intérieures situées entre la partie supérieure de la salle de gymnastique et un couloir. Lors des travaux de réparation du plafond de la salle de gym, le service technique a constaté que le vitrage simple pouvait, en cas de rupture, se casser en morceaux importants et présenter un effet « guillotine » pour les gens qui se trouveraient en-dessous. Il s'agit d'un risque aggravé et même si les vitres répondent aux normes de l'époque, la question se pose de savoir ce qui doit être fait et à jusqu'à quel point la commune va pour adapter les bâtiments aux dernières normes.

Étant donné le risque non-négligeable, le Conseil administratif a préféré passer par un vote de crédit. La question qui a été posée en commission a été celle des autres potentiels problèmes liés aux normes. À l'heure actuelle, ces vitres sont les seules qui présentent un risque important. Le Conseil administratif a néanmoins demandé à un expert de faire une étude sur les bâtiments de plus de vingt ans pour établir s'il y a des éléments qui pourraient être dangereux ou éloignés des normes sécuritaires actuelles.

Le Président donne la parole à M. Loureiro, remplaçant du président de la commission travaux, bâtiments du 1^{er} septembre.

Les commissaires ont été informés du non-respect des normes actuelles de sécurité des vitrages. Les travaux proposés ici ne constituent pas une obligation légale mais une remise aux normes. Avec 4 voix pour et 1 abstention, la commission a voté pour le renvoi de la décision d'intervention au Conseil administratif.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que la commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité.



La parole est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'000.- pour
permettre le remplacement d'un vitrage entre le couloir et
la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu que l'école Adrien-Jeandin a été construite en 1968 ;
- Vu qu'en 55 ans les normes de constructions et de sécurité ont évolué ;
- Vu que les vitres qui séparent la salle de gymnastique et le couloir ne sont pas sécurisées et ne sont plus conformes aujourd'hui ;
- Vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif, sur l'exercice 2022, un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 2170.314 d'un montant de CHF 36'000.- pour permettre le changement des vitres qui séparent la salle de gymnastique et le couloir de l'école Adrien-Jeandin, dans le cadre d'une remise aux normes actuelles et d'éviter des risques de blessures en cas d'éclats de verre.
2. Ce crédit budgétaire de CHF 36'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voir par le capital propre.

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 78'220.- pour permettre le règlement d'une facture reçue dans le cadre de la construction d'un ensemble d'équipement à l'école Marcelly



Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué aux finances.

Préambule

M. Uehlinger remarque que la responsabilité de ce crédit supplémentaire n'incombe pas à l'actuel Conseil administratif étant donné qu'il date de plusieurs législatures. Le crédit de construction de cette école s'est en effet terminé en 2010, et la commune a reçue en mai 2022 une facture qui doit couvrir les 5% que retiennent les entreprises en tant que retenue de garantie. En règle générale, les entreprises donnent une garantie d'assurance pour toucher cet argent et avoir la totalité de la somme, il aurait dû être vérifié à l'époque que toutes les factures avaient été reçues et payées, mais il s'avère que ça n'ait pas été le cas pour cette facture. À la connaissance de M. Uehlinger, il s'agit de la première fois qu'une entreprise ne demande pas le remboursement de la retenue de garantie par le biais d'une assurance ou d'une banque.

Reste que la société Prelco, qui a effectué le travail correctement, a attendu deux ans après la fin des garanties décennales pour présenter une demande de remboursement de garantie. La question de savoir si cette demande est légale a été posée à un avocat et il s'avère qu'une retenue de garantie peut être demandée jusqu'à cinq ans après les dix ans des garanties décennales. La commune a donc le devoir de payer la facture.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que la commission des finances a approuvé ce crédit supplémentaire à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 78'220.- pour
permettre le règlement d'une facture reçue dans le cadre de la
construction d'un ensemble d'équipements à l'école Marcellly

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu que le bouclage du crédit d'engagement a été réalisé le 18 décembre 2018 ;
- Vu la réception de la facture de la maison Prelco en 2022 d'un montant de CHF 78'220.- ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022 ;



sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif, sur l'exercice 2022, un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 2170.314 d'un montant de CHF 78'220.- pour permettre le règlement d'une retenue de garantie reçue en 2022 relative à des travaux en lien avec la construction du groupe scolaire Marcelly, dont le crédit d'engagement a été bouclé en 2018.
2. Ce crédit budgétaire de CHF 78'220.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voir par le capital propre.

12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour permettre le boucllement du crédit d'engagement voté le 14 novembre 2017 destiné à financer la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué aux finances.

Préambule

M. Uehlinger annonce que les points 12 et 13 seront traités ensemble par M. da Silva et lui-même. Il rappelle que les commissaires ont reçu une liste de boucllement de 17 crédits d'investissement, dont 2 connaissent un dépassement. Tous les autres ont été tenus.

M. da Silva explique que le dépassement du point 12 est dû à des travaux d'encaissement de chaussée imprévus. Les subventions fédérales cependant ont été augmentées de CHF 88'000.-, la situation est donc in fine est moins péjorative que le dépassement de crédit laisse penser.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rappelle dans son préambule pour ce point et le suivant que les crédits positifs bouclés s'élèvent à CHF 233'233.- et que les dépassements se montent à CHF 257'278.-, ce qui est somme toute une situation relativement satisfaisante.

La commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.



Demande d'un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 14 novembre 2017 destiné à financer la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 60 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2017 ouvrant un crédit de CHF 929'000.-, en vue de la mise en œuvre de mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly ;
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'042'847.75 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 113'847.75 par rapport au crédit voté ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit d'investissement initial.

13. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 143'731.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 17 décembre 2019 destiné à financer la reconstruction des plafonds de la grande salle des fêtes, des salles annexes, du foyer, et divers travaux de mise aux normes

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué aux finances.



Préambule

M. Uehlinger explique que ce dépassement est dû à deux facteurs principaux. Premièrement, un renforcement de l'ossature de la salle des fêtes est nécessaire. Deuxièmement, les normes d'évacuation ayant évolué, la capacité d'accueil de la salle avait été réduite de 150 personnes. Afin de maintenir une capacité d'accueil de 1500 personnes, une sortie de secours permettant de sortir via les salles annexes a été rajoutée.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que dans sa générosité, la commission des finances a encore approuvé ce crédit à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 143'731.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 17 décembre 2019 destiné à financer la reconstruction des plafonds de la grande salle des fêtes, des salles annexes, du foyer, et divers travaux de mises aux normes

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 60 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2019 ouvrant un crédit de CHF 2'390'000.-, pour financer la reconstruction des plafonds de la salle des fêtes et de ses salles annexes ;
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 2'533'730.21 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 143'730.21 par rapport au crédit voté ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 143'731,- pour couvrir ce dépassement de crédit.



2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit d'investissement initial.

14. Demande d'un crédit de CHF 102'000.- pour la végétalisation des abris bus à Belle-Terre

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif et Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.

Préambule

M. Uehlinger affiche quelques images en lien avec le projet proposé en commission d'urbanisme et en commission des finances.

Une motion en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur a été déposée il y a quelques temps et une collaboratrice au développement durable a récemment été engagée. Ce projet de végétalisation des abris bus en zone fortement bétonnée est son premier. M. Uehlinger explique que, contrairement à la majorité des abris bus sur le territoire, ceux de Belle-Terre appartiennent à la commune.

Le projet a été élaboré en collaboration avec les service des espaces verts et de la voirie, qui ont notamment demandé un réservoir d'eau pour réduire l'entretien nécessaire. L'ossature au-dessus des bacs entourant les abris bus permettra aux plantes grimpantes de monter sur le toit et de fournir de l'ombre.

M. Uehlinger évoque en outre une pétition pour couvrir les vitres sans reflets afin d'éviter que les oiseaux s'y écrasent car ils ne les voient pas. Le bénéfice de protéger ces vitres est donc multiple, il contribue à la biodiversité et à la réduction des îlots de chaleur.

Une discussion s'est tenue en commission des finances sur deux variantes, une sur mesure à CHF 170'000.- et une standard à 102'000.-. La question du coût relativement élevé pour combattre les îlots de chaleur a également fait l'objet de débats. M. Uehlinger mentionne à ce sujet qu'il ne fallait pas poser une motion contre les îlots de chaleur si on en craignait le prix.

Le Président donne la parole à M. Germann, président de la commission urbanisme.

M. Germann indique que l'administration a présenté ce projet de végétalisation des abris bus au point 5 de la séance de commission de l'urbanisme.

Le Président donne la parole à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que la commission des finances a refusé la version sur mesure à CHF 170'000.- par 5 votes contre et 1 vote pour et a accepté la version standard à CHF 102'000.- par 3 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions.



Discussion

M. Noël intervient au nom du groupe Alternative pour demander formellement le retour de l'option sur mesure à CHF 170'000.-, dont il donne le détail. Il argumente que le prix est certes plus élevé, mais que les bacs adaptés à la taille des abris bus et l'augmentation de la masse de terre constituent des avantages non négligeables en termes de résistance à l'assèchement et d'efficacité d'usage.

L'utilisation des transports publics est encouragée et M. Noël pense qu'il faut se donner les moyens de construire une installation la plus efficace possible et de ne pas courir le risque d'avoir un résultat insatisfaisant.

M. Knörr prend position pour l'UDC en établissant que tant à Thônex en particulier qu'à Genève en général, la végétalisation des surfaces est encouragée. Il s'agit d'un devoir pour les élus dans un canton où le Conseiller d'État siégeant sous la bannière écologiste se trouve être le fer de lance du bétonnage à outrance, du massacre des terres agricoles et de la pollution des vignobles. Végétaliser ces abris bus dans un quartier où l'empire du béton est appelé à s'étendre est une excellente initiative, qui a fait l'objet d'études, de réflexion et d'un vote en commission. L'UDC va donc accepter le montant de CHF 102'000.- et refuser le retour à la version sur mesure de CHF 170'000.-.

M. Nicolet mentionne que plusieurs questions sur le coût de ce projet se sont posées, mais pas sur le fond. Si l'on analyse la situation, il est important de se souvenir qu'une motion contre les îlots de chaleur a été votée et ce projet de végétalisation des abris bus y contribue. M. Nicolet tient à remercier l'exécutif pour son écoute et pour l'engagement d'une personne dédiée au développement durable. Il confirme le désir de son groupe de lutter contre la chaleur, également soulevé au début de l'été lors des discussions sur l'orientation du budget.

Il vient d'être rappelé que la commission des finances avait choisi une proposition de végétalisation relativement conservative qui est présentée ce soir. Après vérification, il s'avère que les plantes couvriront assez rapidement les toits des abris bus. Par conséquent, le PLR ne voit pas l'utilité de rajouter un film solaire, soit une économie de CHF 18'000.-, et demande formellement un amendement pour remplacer la somme de CHF 102'000.- par CHF 84'000.-.

Enfin, M. Nicolet tient à rappeler que ces abris bus sont des pièges mortels pour les oiseaux. Les collisions contre les vitres peu réfléchissantes représentent en effet un des plus grands problèmes pour leur protection. Tout en luttant contre la chaleur, la végétalisation bénéficiera en prime à la protection de nombreuses espèces dans le quartier.

M. Calame annonce que le groupe le Centre-Vert'libéraux, après discussion au sein de son caucus, est arrivé aux mêmes conclusions que le groupe de l'Alternative, et souhaite revenir à la version sur mesure à CHF 170'000.-.



La raison est que lorsqu'un projet est choisi, il faut qu'il soit de qualité et non au rabais. M. Calame donne l'exemple de la place des fêtes, soit le parc Châtrier à l'avenue de Thônex. Il y a 5 ou 6 ans, un crédit a été voté pour sa rénovation, qui comportait un montant pour remplacer la haie de charmilles entre la place et l'avenue. M. Calame suggère l'idée de planter la haie sur des espaces de 2 mètres séparés par des trous de 1 mètre pour économiser un tiers des frais de cette haie et avance qu'une telle idée serait considérée comme aberrante, la haie devrait être plantée sur toute la longueur.

M. Calame argumente que la situation est similaire pour ce projet de végétalisation. Il existe des bacs sur mesure qui permettent de couvrir toute la longueur des abris bus et des bacs standard de 2 mètres moins onéreux qui laissent des espaces de 1 mètre. Le PLR a mentionné le problème des oiseaux, mais les espaces vides présenteraient un risque de collision et il serait plus cohérent de voter en faveur de la version sur mesure si l'on veut protéger les oiseaux.

L'Alternative a demandé le retour de la version à CHF 170'000.-, mais M. Calame indique qu'il faut faire un amendement formel qui modifie en trois points le projet de délibération, soit remplacer « standard » par « sur mesure » au point 1, et changer le montant de CHF 102'000.- à CHF 170'000.- aux points 1, 3 et 4.

M. Boux de Casson a du mal à comprendre le raisonnement de M. Calame et introduit son propos en expliquant qu'il a planté du jasmin récemment sur une barrière le long de sa maison. En l'espace d'une saison, la plante a envahi toute la barrière. Ce n'est pas parce qu'un espace existe entre les bacs que les plantes grandiront uniquement verticalement, elles prendront l'espace possible sur la surface à disposition. De même, elles ne s'arrêteront pas au toit. M. Boux de Casson ne voit donc pas l'utilité de rajouter un film solaire puisqu'au bout de quelques mois, il sera recouvert par les plantes. M. Boux de Casson a l'impression d'avoir devant lui des enfants gâtés qui veulent de jolies choses et il lui semble qu'il y a d'autres budgets plus importants à voter. Selon lui, la version à CHF 102'000.- accomplit les mêmes buts que celle à CHF 170'000.-.

M. Calame rebondit en répondant que les plantes grimpantes qui seront plantées nécessitent des supports, en l'occurrence des câbles tirés verticalement depuis les bacs vers le haut de l'abri bus, ce qui laisserait des espaces dans la version standard.

M. Noël complète l'argumentation en faveur des bacs sur mesure en établissant que plus la végétalisation est dense, plus le système est efficace. Des bacs plus grands seraient également plus résistants à la déshydratation du simple fait de leur taille et économiseraient l'eau.

À vouloir lutter contre le réchauffement climatique un peu, mais pas trop, on risque d'être moins efficace. M. Noël pense que les usagers des transports publics méritent un maximum d'attention dans un endroit où il fera clairement très chaud ces prochaines années.



M. Boux de Casson revient sur la végétalisation des vitres de l'abri bus en argumentant que poser des câbles horizontaux et diagonaux permettrait de couvrir toute la surface. Il répète que la densité des plantes ne pose pas de problème étant donné qu'elles poussent très vite et réitère qu'il a l'impression de faire face à des enfants gâtés qui prennent quelque chose de mieux sans savoir trop pourquoi.

M. Nicolet fait remarquer que le personnel engagé au service des espaces verts présente des projets aboutis. La problématique des bacs séparés évoquée par M. Calame est un faux dilemme, les plantes qui s'y trouveront prendront de l'ampleur et rempliront leur rôle. Si M. Calame a CHF 70'000.- à gâcher, c'est son problème, mais M. Nicolet déclare que son groupe s'en rappellera.

M. Loureiro souhaite revenir sur la cohérence de l'intervention de M. Boux de Casson. Les abris bus ont des dimensions standard, tout comme les bacs, mais les deux ne sont pas forcément compatibles, d'où l'utilité de l'option sur mesure.

M. Bickel ne souhaite pas aborder l'objet de la discussion en cours mais intervient pour déplorer le manque de respect des derniers échanges tenus. Il regrette que M. Boux de Casson traite ses opposants d'enfants gâtés par deux fois et que M. Nicolet utilise l'expression « c'est du Calame ». Des désaccords sont possibles et naturels, mais il n'est pas nécessaire d'utiliser de tels termes dans un débat.

Le Président estime que le tour de table a été effectué et propose de passer au vote des amendements. Il donne lecture de la délibération avec les amendements proposés par M. Noël et formellement indiqués par M. Calame.

Le Conseil municipal

décide

par 15 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention

d'adopter les amendements du projet de végétalisation des abris bus de Belle-Terre (cf. délibération modifiée ci-dessous).

Le Président note qu'étant donné l'adoption de ces amendements, celui proposé par le PLR n'a plus sa raison d'être et ne fera donc pas l'objet d'un vote.

La parole est ensuite donnée à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- pour la végétalisation des abris bus à Belle-Terre

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;



- Vu que les abris bus de Belle-Terre sont exposés en plein soleil et attirent beaucoup de chaleur ;
- Vu que la structure de ces abris permet l'installation de bacs avec plantes grimpantes pour créer de l'ombre aux voyageurs attendant le bus ;
- Vu que 30 bacs sur mesure seront commandés pour ces abris bus de Belle-Terre ;
- Vu qu'il faudra ajouter un film solaire sur la toiture de chaque abri bus pour réduire la chaleur lorsque le soleil est à son zénith ;
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 24'480.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme lors de sa séance du 13 septembre 2022 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 22 septembre 2022 ;
- Vu le descriptif des travaux ainsi que le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

par 18 voix pour et 8 voix contre,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 170'000.- destiné à installer 30 bacs sur mesure sur les structures des abris bus de Belle-Terre et de les équiper d'un film solaire en toiture afin que les voyageurs puissent attendre le bus dans un endroit ombragé et protégé du soleil.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 170'000.-, au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 342.330 dès la première année d'utilisation qui est estimée à 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 170'000.- destiné au financement de ces travaux.



15. Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour la création de mini zones de verdure et de plantations d'arbres à la place du goudron, déposée par le groupe Le Centre – Vert'libéraux

Le Président donne la parole à M. Calame, qui commente la demande de crédit d'étude déposée par le groupe Le Centre-Vert'libéraux.

Préambule

M. Calame revient sur l'historique et rappelle qu'en 2019, le Conseil municipal avait accepté sans opposition une motion sur les îlots de chaleur qui prévoyait dans son point 5 un plan quinquennal de plantation d'arbres et de haies et de remplacement des petites surfaces minérales par des surfaces végétales.

Cet été, les emplacements minéralisés qui n'ont pas de fonction particulière ont été analysés et un inventaire non-exhaustif de 1'100 mètres carrés de surfaces goudronnées ou minéralisées qui pourraient être revégétalisées a été établi.

M. Calame tient à remercier l'administration communale pour leur engagement dans la lutte contre les îlots de chaleur. En effet, MM. da Silva, Kilcher et Uehlinger ont appliqué des mesures dans leurs dicastères respectifs, par exemple des vergers, des parkings verts ou encore le traitement de la motion sur les forêts Miyawaki. Cependant, il n'existait malheureusement pas de propositions concrètes sur les surfaces à remplacer.

L'analyse a révélé qu'un certain nombre d'îlots routiers pouvaient être déminéralisés pour y planter des arbres. Or, cela nécessite l'expertise d'un ingénieur civil, un mandataire professionnellement qualifié pour étudier les fosses et pour déposer une demande d'autorisation, après que les membres de l'administration ait fait l'étude de faisabilité et l'étude d'opportunité. Un financement est nécessaire pour ce mandataire, et c'est la raison pour laquelle le projet de délibération prévoit un montant pour un crédit d'étude.

Le Président prend la parole et explique que ce point n'a pas été traité en commission, il y aura donc un vote sur l'entrée en matière de celui-ci.

Vote/discussion sur l'entrée en matière

Le Président ayant lancé le vote sur l'entrée en matière avant d'ouvrir la discussion sur celle-ci, une partie des commissaires n'ont pas voté dans la confusion. Le résultat du vote (14 pour et 4 contre avec 8 votes manquants) indique que l'entrée en matière ne peut qu'être acceptée et les débats sont donc ouverts pour une discussion immédiate ou un renvoi en commission.

Discussion sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission

M. Bickel a une question sur la forme, les Conseillers municipaux peuvent faire un projet de délibération, une résolution ou encore une motion, or ici, il s'agit d'une demande de crédit, qui n'apparaît pas dans le règlement. M. Bickel demande à quel élément la demande correspond.



Le Présidente répond qu'il s'agit d'une délibération.

M. Noël déclare que le groupe Alternative souhaite la discussion immédiate sur le sujet et reprendra la parole le cas échéant.

Vote sur la discussion immédiate

- Par 14 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, la discussion immédiate est acceptée.

Discussion immédiate

M. Noël déclare que l'Alternative soutiendra la demande de ce crédit d'étude. Le projet est bien amené et fait appel à deux motions récentes sur les îlots de chaleur et les forêts Miyawaki, ainsi qu'au plan directeur communal. M. Noël souligne que l'exposé des motifs est bien fait, et l'inventaire des espaces minéraux non utilisés constitue un excellent outil de travail pour le service des espaces verts et des routes.

M. Boux de Casson tient d'abord à aborder l'argument de l'impact sur les taxes. La rubrique 615-341 des comptes de la commune concerne les taxes à payer au FIA pour les surfaces imperméabilisées et représente, en 2021, CHF 16'531,95.-, soit environ 25 centimes par mètre carré. La proposition permettrait donc d'économiser entre 25 et 250 francs par an, une somme relativement dérisoire.

Le deuxième argument est la lutte contre les îlots de chaleur, sur laquelle tout le monde est d'accord. L'exécutif a d'ailleurs récemment renforcé son service urbanisme pour se concentrer sur le développement durable. Le service des espaces verts a lui identifié une douzaine d'emplacements situés en zones urbanisées où il serait envisageable de planter des petites forêts et propose également un projet de vergers communaux.

M. Boux de Casson se demande donc si l'administration peut s'occuper de ces espaces à déminéraliser. Il propose de laisser l'administration venir avec des projets et de parler du sujet plus globalement lors de la séance du budget dans quelques semaines, où il serait possible d'amener un projet dont on saurait à quoi le montant correspond, contrairement à cette proposition dont M. Boux de Casson ne sait pas à quoi la somme est spécifiquement destinée.

M. Calame répond à l'argument de la taxe en soulignant que cette dernière n'est pas évoquée dans l'exposé des motifs, il ne s'agit donc pas d'un argument mis en avant par les auteurs de la délibération, dont le but principal est la lutte contre les îlots de chaleur. Accessoirement, si la commune peut gagner quelques centaines de francs sur cette taxe, tant mieux.

L'exposé des motifs énonce clairement qu'il est demandé à l'administration, soit à la responsable du développement durable et au service des espaces verts, de faire l'étude de faisabilité et d'opportunité avec l'appui du Conseil administratif. Le choix des espèces revient également au service des espaces verts.



En revanche, comme il l'a mentionné dans son préambule, déposer une demande d'autorisation pour une modification du domaine routier nécessite l'engagement d'un ingénieur qualifié reconnu par l'État.

L'inventaire recense en outre une dizaine d'endroits propices à la plantation d'arbres, pour un total non-négligeable. Il faut rappeler qu'un arbre a un impact beaucoup pertinent dans la lutte contre les îlots de chaleur que des surfaces gazonnées.

M. Calame rappelle le vote unanime de la commission des finances au mois de juin qui avançait qu'un des enjeux du budget 2023 devait être la lutte contre les îlots de chaleur. Maintenant que le Centre Vert'libéraux vient avec une proposition concrète sur le sujet, M. Calame est surpris que M. Boux de Casson soit hésitant et prêt à la refuser.

M. Boux de Casson confirme que l'orientation du budget sur ce sujet avait été votée unanimement, mais il s'agissait d'une discussion sur le budget 2023. Il lui semble plus adéquat d'avoir une vision qui, selon lui, manque au projet de délibération. M. Boux de Casson réitère qu'il ne voit pas exactement comment les CHF 30'000.- seront dépensés et invite de nouveau les commissaires à ne pas voter et à attendre quelques semaines pour en parler lors du budget.

M. Calame mentionne brièvement que les tarifs hors taxes d'un ingénieur civil sont environ de 120 francs de l'heure, ce qui revient à 20 jours de travail pour le projet.

M. Knörr déclare que la délibération proposée par le Centre-Vert'libéraux laissait initialement perplexe. Les explications fournies par M. Calame ne pousseront pas davantage M. Knörr à voter en faveur du crédit dans la mesure où les exemples donnés ne sont pas réalistes. En effet, mettre des arbres en bord de route ou sur un îlot central pose des problèmes de gabarit notamment. Par exemple, le projet ne serait pas applicable à la route Blanche car l'empâtement est prévu pour que le bus puisse tourner et sortir, ce qui serait impossible si des arbres y sont plantés. Pour ces raisons, le groupe UDC ne soutiendra pas le projet.

M. Nicolet pense qu'il s'agit d'un travail à effectuer en commission des espaces publics et propose donc le renvoi en commission.

M. Leutenegger remarque que la discussion immédiate a été décidée et non le renvoi en commission, elle doit donc être tenue maintenant.

La parole n'étant plus demandée, M. Wünsche donne la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000.-
pour la création de mini zones de
verdures et de plantations
d'arbres à la place du goudron



- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu qu'il convient, de donner suite à la motion "luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain" approuvée par le Conseil municipal du 19 novembre 2019 ;
- Vu l'impact d'une telle action sur les taxes à payer sur les surfaces imperméabilisées que la commune paie annuellement au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;
- Vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du groupe Le Centre – Vert'libéraux

le Conseil municipal

décide

par 15 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour financer l'élaboration par la commune, d'une étude d'un projet de réalisation de mini zones de verdure et de plantations d'arbres ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir cette dépense de CHF 30'000.- en même temps que le crédit de construction ;
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 779.330, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

16. Motion déposée par le groupe PLR « Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse » « Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

Le Président passe la parole à Mme Munier pour donner lecture de la motion.

Motion du PLR Thônex



« Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse »
« Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

Considérant

1. *La sollicitation des clubs sportifs de handball /basketball/ volleyball*

En date du 18 mai dernier, le groupe PLR du Conseil municipal de Chêne-Bourg a été approché par le biais d'un courrier co-signé par :

- Madame Cassandra Subedi, Présidente du Chênois Handball,
- Monsieur Jean-Louis Poncin, Président Chêne Basketball,
- Monsieur Philippe Tischhauser, Président du Chênois Genève Volleyball.

L'objet de ce courrier commun aux principaux utilisateurs de salles du CSSM requiert la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente dans les Trois-Chêne, en voici les raisons :

Le manque récurrent d'infrastructure sportives dans les communes des « Trois-Chêne ».

Nos trois communes connaissent une augmentation constante de la population, notamment familiale, à travers divers projets de logements :

- À Chêne-Bourg autour de son nouveau centre urbain propulsé par sa nouvelle gare.
- À Thônex avec les constructions récentes et futures du nouveau quartier de Belle Terre.
- À Chêne-Bougeries où la réalisation des PLQ Chevillarde et Challendin sont en cours.

Il en résulte une surexploitation des infrastructures à disposition mettant en péril le bon fonctionnement des clubs sportifs et l'offre de service proposée à la population.

1000 joueuses & joueurs, dont 90% font partie du mouvement juniors & loisirs dédié aux trois communes, sont regroupés sous la bannière de ces trois clubs.

Nous évoquons ici l'effectif de 50 équipes tant juniors que seniors, féminines et masculines.

L'importance du sport, facteur reconnu de cohésion sociale et participant à l'intégration de notre jeunesse exige notre attention particulière. Il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les clubs sportifs et visant à leur permettre de pouvoir remplir sereinement leur mission au service de notre population.



Il résulte de cette situation le refus d'inscription de jeunes par manque de moyens. L'intérêt croissant de nos jeunes pour le sport (les effectifs ont doublé en 5 ans) contraignent en effet les clubs à instaurer des listes d'attentes. Plus de 150 jeunes de nos communes figurent ainsi aujourd'hui sur ces listes.

Sans nouvelle infrastructure, ce problème mis en exergue par les trois clubs sportifs précités, mais dont le constat est partagé par les quelques 13 clubs sportifs présents au CSSM, annonce une situation particulièrement préoccupante dans la mesure où un nombre croissant de jeunes sportifs des Trois-Chêne ne pourront intégrer le club sportif souhaité.

A titre de synthèse nous vous proposons ici les principaux arguments exprimés par les requérants qui atteste de l'urgence de la situation :

Risques sociaux

- Difficultés d'arrêter des critères de sélection objectifs.
- Difficulté d'entretenir des relations paisibles avec les parents / enfants ne pouvant pas initier le sport souhaité.
- Risque de sentiment d'exclusion pour les jeunes non retenus.
- Risque de perte de contact avec la population des Trois-Chêne.

Risques fonctionnels

- Membres des comités lassés de cette situation limitant les projets sportifs souhaités par les clubs.
- Difficultés à trouver des bénévoles dans une situation de stress logistique exacerbée.
- Difficulté à organiser des matchs / compétitions régionales et nationales du fait du manque de place.
- Surcharge du centre affectant les entraînements des équipes lors de l'organisation de compétitions / manifestations.
- Impossibilité de répondre à la demande de camp de la population des Trois-Chêne durant les périodes de vacances scolaire.

Risques structurels

- Mise en péril des équipes fanions, véritables moteurs des clubs et de l'adhésion des jeunes sportifs, du fait des conditions d'entraînement dégradées.
- Potentielle dégradation et/ou appauvrissement de l'offre sportive des « Trois-Chêne » en cas d'impossibilité pour les clubs de répondre aux besoins de la population.



2. Le projet de rénovation du CSSM mis à l'étude dès la fin 2020

Il a été identifié dès l'automne 2020 le besoin d'un projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments pour le CSSM permettant de palier à des problèmes structurels et dont le coût fut alors estimé à CHF 9'850'000.- Un crédit d'étude de CHF 303'000.- a été voté en ce sens par les trois Conseils municipaux en décembre 2020 (Chêne-Bougeries le 10.10.20, Chêne-Bourg le 15.12.20, Thônex le 15.12.20).

À la suite des premiers résultats de l'étude en cours, le volume de cette première estimation s'est révélé trop faible. Pour respecter les règles des AIMP, une nouvelle mise en concurrence est nécessaire et la direction préconisée par le Conseil Intercommunal du CSSM est de lancer un Mandat d'Études Parallèles (MEP) afin de pouvoir confronter différentes idées et ainsi trouver la meilleure solution possible pour le centre sportif.

Nous proposons d'associer à ce MEP les premières réflexions pour la construction d'une nouvelle halle adjacente au CSSM afin d'optimiser les coûts liés à l'appel d'offre, à l'étude de projet, et éventuellement à la construction. Il s'agit d'une opportunité pour lancer les réflexions afin de résoudre une situation qualifiée d'urgente.

Nous relevons que la présente motion est déposée conjointement par les PLR Chêne-Bourg, PLR Chêne-Bougeries & PLR Thônex qui souhaitent s'associer à la défense du sport et des infrastructures sportives mise à la disposition de la population des Trois-Chêne en réponse aux besoins exprimés et constatés.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à débiter sans attendre les démarches de concertation avec les autres communes des Trois Chêne quant à la construction d'une nouvelle salle polyvalente attenante au CSSM, par exemple sur l'emplacement actuel du terrain de « beach-volley ».

Annexes

En annexe, afin d'illustrer ce propos, nous proposons la lecture des résultats de l'étude conduite par l'Observatoire Sport et activité physique Suisse sur mandat de Swiss Olympie, de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). Document intitulé « Club sportifs en Suisse. Évolutions, défis et perspectives » (page 17 & 18 / 48) chapitres :

- « Les clubs sont également les piliers du sport populaire, du sport de loisir et du sport- santé ».
- « Les clubs remplissent de nombreuses tâches d'intérêt général et entretiennent le tissu social ».
- « Les clubs remplissent des tâches de socialisation et d'intégration ».

Ainsi que le courrier commun du Chêne Basket, Chinois Genève Handball et Chinois Genève Volleyball daté du 23 mai et adressé à l'attention de Monsieur Gilles Brand, PLR Chêne-Bourg.



Pour le groupe PLR, Alexandra Munier

Mme Munier déclare que le PLR souhaite ajouter deux amendements. Le premier est la suppression de la première phrase, soit le changement de titre. Le deuxième modifie l'invite comme suit : « Le Conseil municipal invite nos représentants au CI du CSSM à soumettre et soutenir une étude pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente ».

Discussion

M. Noël déclare que Mme Munier a annoncé la suppression du titre sans en donner un autre, il demande donc ce qu'il en est.

Mme Munier indique que seul la première ligne du titre doit être retirée. Le titre devient uniquement « Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) ».

M. Leutenegger avoue qu'il est gêné par les modifications apportées par Mme Munier car il avait préparé une intervention et il aurait été difficile pour lui de voter en faveur d'une motion intitulée « Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse ».

M. Leutenegger déclare que du côté de l'Alternative, et auparavant des verts et des socialistes, les projets de ce type ont toujours été soutenus auprès des représentants du Conseil intercommunal (CI). M. Leutenegger trouve intéressant que la motion des PLR des Trois-Chêne soit visiblement écrite par le PLR de Chêne-Bourg, qui a refusé jusqu'à récemment d'investir dans le Centre sportif pour l'agrandir, et qui se réveille que maintenant qu'il a reçu une demande de la part des clubs.

Cela fait des années que de tels projets sont sur la table du CI. Il est bon de les remettre en avant, mais la forme laisse à désirer.

M. Leutenegger apprécie en outre le changement d'invite car c'est bien le Conseil intercommunal qui a la compétence de décider de mener ce projet.

M. Leutenegger souligne que tous les représentants sont pour le soutien du sport et de la jeunesse mais pose la question de savoir pourquoi le PLR n'a pas porté ce message plus tôt au CI, car les homologues de Chêne-Bourg s'en sont lavés les mains jusqu'à présent.

M. Leutenegger conclut en avançant qu'il veut bien voter si cela peut aider, mais les représentants de Thônex l'ont toujours fait et n'ont pas eu besoin de ce type de motion pour avancer dans le sens du soutien du sport et de la jeunesse.



M. Uehlinger souhaite revenir sur l'historique, ayant lui-même été Conseil intercommunal en 1999. Il faut savoir que les salles annexes ont volé d'un endroit à l'autre. À une période, elles étaient prévues en bordure de patinoire par exemple, mais le fait est qu'elles répondent à un véritable besoin.

Aujourd'hui, il existe une sorte de guerre de deux communes contre une, car celle qui se trouve dans la situation financière la plus difficile n'apprécie guère la répartition par tiers pratiquée depuis toujours. De par sa population, Thônex a une légitimité à participer de manière importante au fonctionnement du centre, mais pour les investissements, la situation arrive au point mort.

Indépendamment des partis politiques, il faut donc envoyer un signal fort. Les PLR de Chêne-Bourg en ont assez de la stagnation et M. Uehlinger les comprend. Il pense qu'un franc investi dans le sport représente dix francs d'économisés dans le social quelques années plus tard. Il faut donc initier un mouvement pour augmenter la capacité des centres sportifs ne serait-ce qu'en proportion de l'augmentation considérable de la population des Trois-Chêne.

Mme Munier ajoute que la motion souligne surtout la demande des clubs, présents et engagés depuis plus de vingt ans. Il faut les appuyer ensemble, en espérant que cela suscitera du changement à Chêne-Bourg.

M. Leutenegger rappelle l'initiative du CI qui consiste à mettre à disposition des clubs les salles de gym des écoles. À Thônex, il s'agit de Belle-Terre et Marcellly, ce qui tend à montrer que la commune est active sur le sujet et M. Leutenegger rejoint M. Uehlinger sur ses propos de l'investissement dans le sport. Néanmoins, M. Leutenegger n'estime pas être là pour voter pour encourager des Conseillers municipaux d'une autre commune qui ont refusé d'investir dans ce domaine. Il n'est pas opposé au principe mais déclare qu'il s'abstiendra sur cette motion.

À la demande de M. Saudan, le Président relit les modifications apportées à la motion avant le vote.

Vote

➤ La motion est acceptée par 14 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions.

17. Propositions du Conseil administratif

M. Bruno da Silva déclare au nom du Conseil administratif que ce dernier n'a pas de propositions à formuler.



18. Questions écrites

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Bickel.

Question

L'énergie devient de plus en plus un enjeu crucial. Le Conseil fédéral nous annonce de possibles restrictions d'électricité pour cet hiver. La guerre en Ukraine menace l'approvisionnement de gaz et de pétrole en Europe. Le prix des sources d'énergie prend l'ascenseur, et une décrue n'est pas prévisible à court terme.

Il s'agit donc pour une collectivité comme la nôtre de faire face, tant au niveau financier qu'écologique, à ces défis.

Quelles solutions, indépendamment de tout ce qui a déjà été entrepris, le Conseil administratif envisage-t-il de prendre pour améliorer le bilan énergétique de notre commune.

Par exemple baisser de 1 degré le chauffage des locaux communaux, remplacer les ampoules qui ne sont pas encore des LED, éteindre les éclairages quand ils ne sont pas nécessaires, entreprendre des travaux d'isolation là où la déperdition est manifeste, voir où la pose de panneaux solaires est encore possible, et où des pompes à chaleur peuvent être installées, etc, etc.

Par ailleurs la commune de Veyrier propose aux propriétaires privés un appel d'offre groupé pour l'installation de panneaux solaire et de pompes à chaleur. Elle prend à sa charge les frais des honoraires du bureau d'ingénieurs. Cela permettra d'économiser de plus d'un tiers le coût de l'installation.

Je vous remercie par avance de votre réponse au nom du groupe de l'Alternative, Pierre Bickel.

Réponse

La Ville de Thônex a pris acte de la crise climatique et de la nécessité de réduire le gaz CO2. Afin d'assurer des sources d'énergie aux générations futures, elle a pris des mesures dans le but de limiter les stocks actuels, mais aussi de générer davantage d'énergie renouvelable.

Thônex a engagé de grands projets pour augmenter la surface photovoltaïque installée sur les bâtiments communaux tels que l'école de Belle-Terre, la piscine de Thônex, l'école Adrien-Jeandin ou encore le bâtiment sis avenue Tronchet 16.

Nous comptons actuellement une surface totale de 3'642m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux et 946m² prévus l'année prochaine.



Afin d'économiser l'énergie actuelle, la Commune a récemment opté pour la baisse des températures dans l'ensemble des bâtiments communaux. Pour exemple, celle de la mairie sera désormais de 19c°, la piscine fonctionnera à la température minimale légale, et seules les crèches conserveront celle initialement prévue.

En plus des infrastructures durables, un guide pratique a été créé pour aider le personnel de la mairie de Thônex à faire les meilleurs choix dans le but d'économiser l'énergie. Des exemples du guide incluent la fermeture des stores la nuit afin d'éviter toute perte de chaleur indésirable.

Pour réduire l'utilisation des énergies fossiles au sein de la ville, la mobilité douce est promue et des bornes de recharge dédiées aux véhicules électriques sont positionnées sur l'ensemble du territoire.

Nous relevons que la mairie de Thônex dispose actuellement de 3 véhicules électriques et qu'elle envisage d'en augmenter le nombre.

En 2017, Thônex a installé le premier CAD, autrement dit "le chauffage à distance". Il permet de remplacer les chaufferies individuelles dans les bâtiments par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée à haut rendement utilisant des sources d'énergie renouvelables telles que le bois.

Trois sont actuellement installés. Le premier est alimenté par la chaudière à pellets de l'école Marcelly. Il alimente également la piscine, la crèche, le conservatoire de musique, le jardin d'enfants Les Bout'Choux, la salle des fêtes, l'auberge communale et le bâtiment locatif.

La deuxième installation est alimentée par la voirie et dessert la Mairie, son extension, la salle Louis-Valencien et l'école du Bois-des-Arts.

L'année prochaine, le bâtiment des pompiers sera également raccordé à ce réseau. Le dernier CAD installé est celui de Belle Terre qui alimente le nouveau groupe scolaire ainsi que les deux premières pièces urbaines.

En outre, les nouvelles constructions sont équipées afin de minimiser les émissions de carbone inutiles en se conformant aux réglementations en matière de durabilité.

Des infrastructures telles que des pompes à chaleur sont prévues pour l'ensemble des constructions futures sur la commune, de même que les récentes ; par exemple : la mairie de Thônex.

Les nouveaux bâtiments sont pourvus de lumières LED équipées de détecteurs de mouvements et de minuteries qui assurent l'utilisation des lumières en cas de besoin uniquement.

Les équipements existants sont remplacés lorsqu'ils sont en "fin de vie."



La Ville de Thônex s'est beaucoup investie à travers divers projets comme indiqué ci-dessus, ce qui a considérablement amélioré le bilan carbone. Elle vise à faire perdurer ses efforts et continuera à investir dans l'énergie durable.

M. Bickel remercie M. Uehlinger pour cette réponse exhaustive et hautement intéressante.

La parole est donnée à M. Calame, qui a deux questions écrites.

M. Calame fait référence à un article de la Tribune de Genève du 26 août dernier sur les pères qui n'ont pas droit au congé paternité de deux semaines, pourtant voté par le peuple et entré en vigueur. L'article rappelle que les collectivités publiques, qui ne sont pas soumises aux mêmes règles en matière d'emploi, ne peuvent pas recourir aux APG pour le congé paternité tel que voté.

La question de M. Calame est de savoir si la commune a adapté le statut du personnel pour offrir ce congé paternité par similitude avec le secteur privé et sinon, si elle compte le faire et le cas échéant, comment la commune compte-t-elle le financer (assurances pertes de gain ou conditions adaptées, comptabilité communale etc.).

La deuxième question est relative à un article, toujours de la Tribune de Genève, du 12 septembre dernier, qui relate que l'État de Genève a écrit aux communes pour leur demander d'adapter leur politique de location des places de parking au non-résidents et d'encourager les communes à ne pas renouveler ces baux de location.

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des efforts de l'État à réduire le trafic pendulaire et le non-renouvellement de bail pour plus de 3'000 places appartenant à l'État. Ainsi, les enseignants n'ont plus de places de parking proches des collèges, les fonctionnaires cantonaux en général non plus. Ces non-renouvellements de baux sont évidemment soumis à des exceptions pour les personnes à mobilité réduite ou celles exerçant à des horaires ne permettant pas l'usage de transports publics.

La commune possède plusieurs parkings publics et privés faisant l'objet d'une location ou d'une autorisation de parking (macaron). Dès lors, pour donner suite à la demande de l'État de Genève, M. Calame souhaite savoir si la commune compte de ne pas renouveler tous ou une partie des baux/autorisations de parking pour les non-résidents, employés de la commune ou non, sur les parkings publics et privés propriétés de la commune.

En cas de renonciation partielle, M. Calame souhaite que soient indiquées quelles catégories d'utilisateurs seraient autorisées à stationner et s'enquiert également de savoir quels sont les prix actuels des locations et autorisations de parking. À défaut de ne pas renouveler les baux, la question se pose de savoir si la commune compte s'aligner sur les prix pratiqués par les privés, soit entre 120 et 150 francs pour des places extérieures.



M. Thomas aborde sa première question, qui porte sur la villa du chemin Louis-Valencien 3, actuellement utilisée par les TSHM. La question se pose de savoir pourquoi la mairie a dû intervenir pour réglementer les heures d'activité et d'accès de la parcelle et de connaître les motifs qui ont poussé à prendre des mesures coercitives sur l'accès.

M. Thomas rapporte que trois scooters ont été repêchés dans le Foron cet été et demande quelles sont les mesures qui vont être prises pour lutter contre les incivilités envers les administrés et la nature.

Dernièrement, le casier servant à prêter des équipements de jeux et de sports devant la mairie a subi des déprédations. M. Thomas demande s'il normal que cela arrive peu de temps après la mise en service et s'enquiert en outre de connaître le point de vue du CA sur la problématique et s'il s'agit d'un problème propre au quartier Bois-des-Arts/Curé Desclouds.

19. Propositions individuelles

M. Camuglia demande que la signalétique aux abords du local de vote soit améliorée et que des poubelles destinées au recyclage du papier soient installées lors de la journée de vote. Les portes restent habituellement ouvertes pour faciliter l'accès au local de vote, mais la dernière fois, la porte était fermée et un bidon de nettoyage tenait une des portes ouverte. Dernièrement, M. Camuglia demande qu'une rampe pour les personnes à mobilité réduite soit installée lors des votations.

M. da Silva relève que ces remarques sont tout à fait pertinentes et l'administration a eu vent de quelques soucis dus au retour du local de vote à la salle Louis-Valencien après un long séjour à la salle des Peupliers. Les points soulevés par M. Camuglia ont été relevés et seront traités par l'administration.

M. Calame mentionne que la législation sur la circulation routière a changé depuis une année et permet aux vélos de tourner à droite au feu rouge sur certains feux de signalisation, pour autant qu'une signalétique adaptée le permette. Ladite signalétique a été posée sur les nouveaux aménagements routiers liés aux Communaux d'Ambilly et sur la route de Jussy. Par contre, les anciens carrefours de la commune comme celui de Fossard ne sont pas équipés et M. Calame aimerait savoir s'il est possible demander à l'État de pouvoir y mettre cette signalétique.

M. da Silva indique qu'une liste exhaustive des sites concernés avait été demandée à l'OCT il y a un an et demi. La pose de la signalétique a été effectuée par opportunité, au gré du réaménagement des carrefours. À la connaissance de M. da Silva, tous ceux où il était possible d'installer la signalétique en accord avec la nouvelle réglementation ont été équipés mais une vérification sera faite.

M. Saudan signale qu'à l'arrêt de bus de Thônex-Vallard, en direction du restaurant de la Terrasse, le chemin qui longe la douane est impraticable. M. Saudan demande à qui appartient le chemin et ce qui est fait pour y remédier.



M. Uehlinger pense que le chemin du haut fait partie de la copropriété mais n'en est pas sûr, l'administration va donc se renseigner et tiendra le CM au courant.

M. Leutenegger fait référence au nouveau maillon routier qui passe à Belle-Terre. Très récemment, M. Leutenegger a été témoin d'un incident où un enfant qui attendait pour traverser a manqué de peu d'être renversé lorsque le feu piéton est passé au vert. La question des patrouilleuses scolaires sur la rue de Genève avait déjà été évoquée et il avait été rétorqué qu'il fallait déjà apprendre aux enfants à traverser correctement la route. C'était pourtant bien le cas ici, mais les comportements de certains automobilistes ou de motards sont problématiques, surtout sur des axes longilignes. M. Leutenegger demande s'il est prévu de mettre une patrouilleuse scolaire pour assurer la sécurité des enfants qui traversent ce grand axe.

M. Leutenegger confirme à M. Uehlinger qu'il parle bien du maillon routier, soit le passage qui va du chemin des Mésanges à Belle-Terre. En effet, il n'y pas que les enfants du quartier de Belle-Terre qui se rendent à l'école du même nom, certains viennent depuis le chemin Plein-sud ou celui des Mésanges.

M. Uehlinger indique que l'administration donne des cheminements principaux et en théorie, l'école de Belle-Terre ne devait être alimentée que par le quartier de Belle-Terre, ce qui n'a pas été fait suite à une décision du directeur d'accepter des enfants d'autres secteurs, notamment du chemin des Mésanges. Malheureusement, ils sont peu nombreux et il n'est pas possible de sécuriser tous les passages piétons à l'aide de patrouilleuses. Une réponse plus complète sera donnée car les bassins versants ne sont pas tous connus.

Mme N'Guessan rappelle qu'une demande avait formulée par les habitants du quartier Curé Desclouds pour l'installation d'un point d'eau afin de lutter contre la chaleur. Ce besoin s'est notamment fait ressentir lors de la fête du quartier et Mme N'Guessan demande ce qu'il en est.

M. Uehlinger remarque que le quartier Curé Desclouds est en zone privée et non publique et qu'à ce titre, la commune serait peu à même d'y intervenir en installant un équipement. Il revient aux propriétaires, par l'intermédiaire des régies, de s'occuper de cette problématique. La commune dispose seulement du préau de l'école comme surface et il sera difficile d'y installer une fontaine en raison des structures situées en-dessous.

M. da Silva abonde dans le sens de la réponse de M. Uehlinger et tient à aller plus loin en déclarant qu'il est nécessaire que les habitants se mobilisent auprès de leurs propriétaires et de leurs régies pour se faire entendre dans ce quartier situé à 95% sur du terrain foncier privé. La commune a fait ce qu'elle pouvait faire sur les parcelles publiques, le préau a été réaménagé en surface avec une installation de bacs multiples pour lutter contre la chaleur, le BAT 26 du DIP a été récupéré pour y installer une maison des associations qui développe des activités d'accueil pour les enfants et des cours, la parcelle de gazon autour a été réaménagé en terrain d'aventures, du matériel est mis à disposition des habitants pour qu'ils puissent mener les activités qu'ils souhaitent.



La commune arrive cependant aujourd'hui à ses limites, pas seulement sur la question du point d'eau, mais également en termes de stationnements sauvages qui sont régulièrement rapportés mais où la police ne peut intervenir. Les déchets sauvages posent également problème, tout comme l'aménagement de la forêt et des chemins aux abords du Foron. La commune fait face à des obstacles majeurs liés au foncier et elle tente de renouer ou maintenir le dialogue avec les propriétaires privés et les régies, mais M. da Silva pense que les habitants ne doivent pas seulement se retourner contre le Conseil lorsque les choses vont mal mais aussi s'adresser aux propriétaires à qui ils paient un loyer et aux régies qui sont censées œuvrer pour la qualité de vie au quotidien. Autant la commune peut s'engager sur des situations floues comme les dépôts et les parkings sauvages pour tenter de résoudre ces problèmes, autant l'installation d'un point d'eau sur du foncier privé est impossible sans l'implication d'autres acteurs.

Mme N'Guessan remercie le Conseil administratif pour sa réponse. Elle constate cependant que la majorité des activités ont lieu sur le préau de l'école et qu'il serait judicieux d'y installer une fontaine, ou peut-être près du BAT 26, et souhaite savoir si cela serait possible.

M. Uehlinger estime que le seul moyen d'avoir une réponse pour financer ce genre d'objet est qu'une étude proactive soit faite par les habitants pour ces besoins et qu'elle demande, via une délibération validée par le CM, de réaliser une fontaine sur le préau de l'école.

À M. Bickel qui demande si le logo commun aux trois communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex a été choisi, M. da Silva répond que le peuple a fait entendre sa voix par le biais du scrutin tenu par le Chênois et par l'urne mise à disposition lors du 1^{er} août.

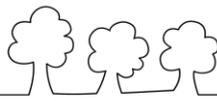
Un logo s'est démarqué et a été adopté par les trois exécutifs. Il sera utilisé pour la première fois sur l'invitation aux promotions citoyennes qui sera envoyée prochainement aux Conseillères et Conseillers municipaux. Il s'agit du logo numéro 2 des propositions présentées au CM.

M. Stark annonce que la Fête de la bière et de la choucroute aura lieu ce samedi 8 octobre à la salle des fêtes et sera animée par l'orchestre Beer Boys. La répartition des postes bénévoles sera transmise demain 5 octobre.

L'agape prévue après ce Conseil municipal se tiendra à la salle polyvalente de l'école Marcelly.

M. da Silva a omis de mentionner que la peluche célébrant l'attribution du Bioparc à Thônex était un cadeau des exécutifs de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et M. da Silva tenait à remercier formellement ces deux communes, qui ont beaucoup aidé dans le processus en apportant leur soutien indéfectible à la démarche et à la suite du projet.

En l'absence d'autres prises de parole, le Président lève la séance à 22h58.



Le Président

Le Secrétaire

Richard Stark

Philippe Guex